

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DEVE 1104 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) 177 rue de Bercy (12e).

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1er relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment aux articles R512-6, R512-8 et R512-20 ;

Vu le projet de délibération en date du 02 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation formulée par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) concernant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 04 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 04 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 02 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 04 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 01 décembre 2014 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 04 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Celia BLAUEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Marc BARRIER, Directeur Général de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein de la chaufferie de Bercy, située 177 rue de Bercy (12e), sous réserve du déplacement du point de raccordement au réseau d'assainissement sur la rue de Bercy, côté impair.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est invitée à communiquer la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.